

Mairie de Boyeux Saint Jérôme

Rue du Champet

01640 BOYEUX SAINT JEROME

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 04 septembre 2017

Présents : 8

Marie-Christine CHAPEL, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Christiane BELY, Isabelle MEUNIER, Jacques CAGNAC, Laurent MONNET

Absent excusé: Roger DUVIQUET qui a donné procuration à Mme CHAPEL

Absent: Christophe GRISARD

Nombre de membres en exercice : 10

Monsieur Michel BELLANGEON a été nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve à l'unanimité le procès - verbal de la séance précédente.

2/ Projet d'assainissement du hameau de Boyeux

Le conseil valide à l'unanimité le projet présenté pour l'assainissement du bourg de Boyeux avec réseaux de collecte et de transfert et station d'épuration à roseaux pour un estimatif de 604 550 € HT. L'assemblée donne à Mme le Maire tout pouvoir pour solliciter les subventions relatives à ce projet auprès du Département de l'Ain, de l'Agence de l'Eau, du SBVA(Syndicat Basse Vallée de l'Ain)et de la communauté de communes CCRAPC.

3/ Indemnités du Trésorier

Le conseil décide d'allouer, conformément à la législation en vigueur, 237.20 € brut comme indemnités de conseil à Mme BONILLO, comptable de la commune, de la Trésorerie de Pont D'Ain, appelle à d'autres fonctions et qui est remplacée à compter du 1er septembre par Mme Françoise PERALDI.

4/ Informations diverses

L'assemblée valide le devis de la société SAS Jardipaysage pour l'entretien de la station d'épuration de Saint Jérôme et le périmètre des captages de la source pour un montant global de 830 € HT.

Le conseil décide de valider à l'unanimité l'offre de la société 01Pompage pour un montant global de 6 842 € HT concernant les travaux de remise en service et de fiabilisation des automatismes de remplissage du réservoir-bache du tabouret depuis la station de pompage-filtration communale

Les élus, à l'unanimité, décide de ne pas accéder à la proposition de la Communauté de communes CCRAPC relative à l'offre de l'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse concernant la proposition de la société SACPA afin de

participer au service de fourrière animale en remplacement de celui de la SPA de Dompierre sur Veyle qui cesse son activité fin décembre 2017. Les prix demandés pour cette fourrière étant quatre fois supérieur à l'existant ne peuvent pas être assumé par le budget communal.

Le conseil, décide le principe d'une réunion sur place à PONCIEUX pour examiner et solutionner le problème des "parkings sauvages" dans les rues entraînant de gros problèmes de circulation, pouvant empêcher l'accès des véhicules de secours et des véhicules professionnels notamment rue de La Chapelle.

Séance levée à 23 H 00

Vu pour être affiché le 06 septembre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Boyeux - Saint - Jérôme, le 06 septembre 2017

Le Maire

